

# RÉPARTITION DU BUDGET DE REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE PSOC 2020-2021

Présentée par:

Nathalie Boucher, conseillère cadre et Sara Imbeault, APPR

Équipe PSOC – CIUSSS Saguenay Lac-Saint-Jean

Janvier-février 2021

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean

Québec 

# INTRODUCTION

---

- Dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le MSSS a bonifié d'un montant de 2 679 803 \$ le financement en soutien à la mission globale des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour l'année 2020-2021. Les organismes communautaires de la région bénéficient actuellement d'un financement à la mission globale totalisant 25 200 000\$; c'est donc dire qu'après le rehaussement, le total sera de 28 915 000 \$.
- À titre informatif, les demandes de rehaussement 2020-2021 déposées par les organismes communautaires représentent un montant de 30 781 639 \$.



Tel que spécifié dans le « Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », le processus d'analyse a été effectué en tenant compte des principes directeurs suivants :

- Consulter le milieu communautaire par l'entremise du Comité de liaison de la Table régionale de organismes communautaires;
- Déterminer le budget de base pour chaque organisme reconnu dans le cadre du PSOC;
- Tenir compte du montant de rehaussement demandé par les organismes;
- Accorder un plus grand montant de rehaussement aux organismes qui présentent un plus grand écart entre le budget de base déterminé et leur niveau de financement actuel,
- S'il y a lieu, fixer des montants plancher et plafond afin d'accorder un rehaussement au plus grand nombre d'organismes tout en réduisant les iniquités;
- Viser l'équité entre les organismes qui offrent un même ordre d'activités pour des problématiques similaires auprès de la population-cible et dont les missions sont comparables;
- Accorder un financement qui ne tient pas compte des efforts d'autofinancement.

Pour le présent exercice, étant donné la pandémie reliée à la COVID-19 qui a engendré un retard dans le dépôt des redditions de comptes des organismes, seule la conformité de la justification de la demande de rehaussement a été prise en compte après l'application des critères d'exclusion suivants :

- Organisme qui ne demande pas de financement supplémentaire à la subvention de 2020-2021 (28 organismes);
- Organisme dont la situation justifie un suivi de gestion ou un redressement (2 organismes).

Démarches préalables à la distribution du budget de développement :

1. Ajustement de la contribution maximale PSOC pour chaque organisme en **tenant compte du montant demandé** par l'organisme et celui établi dans le cadre de référence;
2. Identification des organismes exclus du budget de rehaussement selon les critères ci-haut mentionnés (30 organismes).
3. Répartition du budget de rehaussement notamment en déterminant la proportion du montant réservé aux organismes reconnus et non financés: en cohérence avec le processus de l'an dernier, un montant de 15 000 \$ est octroyé à chacun des organismes en attente d'un premier financement soit l'équivalent de 1 % de 2 679 803\$ et le reste 2 649 803\$, soit 99 % du montant, sera alloué aux organismes déjà financés par le PSOC.
4. Identification du processus de distribution en trois phases.



# POCESSUS DE DISTRIBUTION

---

- **Phase 1** : Compensation pour le faible taux d'indexation du financement des dernières années : pour tous les organismes admissibles au rehaussement (168) - octroi d'un montant équivalant à 5% de la subvention actuelle PSOC

Paramètres : **minimum de 1 000 \$** pour tous les organismes et **maximum selon la typologie**:

Aide et entraide	5 000 \$
Sensibilisation / promotion / défense de droits	5 000 \$
Milieu de vie et soutien dans la communauté	10 000 \$
Hébergement	15 000 \$
Regroupements régionaux	10 000 \$

- **Le total distribué la phase 1:** **946 194 \$ / 168 organismes admissibles.**

# PHASE 1

Typologie	Mission globale 2019-2020 (Base de 2020-2021)	Phase 1 du rehaussement MG 2020-2021 = 5% de la subvention (rattrapage indexation)
AE	296 813 \$	5 000 \$
MV	205 010 \$	10 000 \$
AE	91 369 \$	4 568 \$
H	779 171 \$	15 000 \$
MV	88 236 \$	4 412 \$
MV	97 259 \$	4 863 \$
MV	174 562 \$	8 728 \$
AE	89 538 \$	4 477 \$
MV	141 774 \$	7 089 \$
AE	89 327 \$	4 466 \$

- **Phase 2** : Réduction des iniquités pour les organismes les moins financés dans chacune des typologies

Paramètres : Balises établies selon le stade de progression du financement des organismes (inspiré du cadre de financement de la région de Lanaudière qui servira de référence pour l'élaboration du cadre financier de notre région)

Organisme en démarrage : organisme dont le financement se situe entre 01 et 40 % de son budget de référence

Organisme en consolidation : organisme dont le financement se situe entre 41 et 80 % de son budget de référence

Organisme en développement : financement de l'organisme se situant entre 81 et 100 % du budget de référence

Afin de pouvoir réduire les iniquités entre les organismes, force est de constater que les organismes les mieux financés doivent être exclus des autres phases de rehaussement. Ainsi, tel que convenu en comité de priorisation, les organismes financés à plus de 80 % du budget de base sont retirés du processus de distribution (20 organismes).



Première étape : Une proportion du montant restant pour réduire les iniquités a été calculé en lien avec le nombre d'organismes pour chaque stade de progression du financement, tel que décrit ci-avant.

**1 703 609 \$ réparti comme suit :**

Démarrage :	financement entre 1 et 40 %	73 organismes / 148 = 49%
		Total: 834 768 \$
Consolidation :	financement entre 41 et 80 %	75 organismes / 148 = 51 %
		Total: 868 841 \$



Deuxième étape : En regroupant les organismes par stade de développement, la moyenne a été calculée pour chaque typologie.

Tous les organismes d'une même typologie dont le financement est inférieur à la moyenne ont été rehaussés à la hauteur de celle-ci. Cette étape concerne les typologies *Aide et entraide* ainsi que *Milieu de vie et soutien dans la communauté*.

Toutefois, pour les organismes nouvellement financés depuis les 3 dernières années (depuis l'arrivée de budgets de rehaussement), des montants plafonds ont été établis afin d'éviter de créer des écarts encore plus importants avec organismes financés depuis plusieurs années.

# PHASE 2 : Deuxième étape (démarrage)

Typologie	Mission globale 2019-2020 (Base de 2020-2021)	Montant du rehaussement demandé en 2020-2021	Total subvention actuelle PSOC + rehaussement demandé (W+Z)	Phase 1 du rehaussement MG 2020-2021 = 5% de la subvention (rattrapage indexation)	Pourcentage de la subvention PSOC après phase 1 / montant estimé en MG	Phase 2 du rehaussement MG 2020-2021 - Réduction des inégalités par typologie	Pourcentage de la subvention PSOC après phases 1 et 2 / montant estimé en MG
MV	88 236 \$	257 698 \$	345 934 \$	4 412 \$	27%	2 500 \$	28%
MV	97 259 \$	231 452 \$	328 711 \$	4 863 \$	31%	0 \$	31%
MV	156 891 \$	273 706 \$	430 597 \$	7 845 \$	38%	0 \$	38%
MV	130 840 \$	496 127 \$	626 967 \$	6 542 \$	22%	35 300 \$	28%
MV	88 136 \$	287 905 \$	376 041 \$	4 407 \$	25%	10 900 \$	28%
MV	67 272 \$	260 776 \$	328 048 \$	3 364 \$	22%	19 750 \$	28%
MV	71 259 \$	197 610 \$	268 869 \$	3 563 \$	28%	0 \$	28%
MV	81 629 \$	199 672 \$	281 301 \$	4 081 \$	30%	0 \$	30%
AE	56 639 \$	115 000 \$	171 639 \$	2 832 \$	35%	0 \$	35%
AE	56 527 \$	126 690 \$	183 217 \$	2 826 \$	32%	0 \$	32%
AE	36 725 \$	313 884 \$	350 609 \$	1 836 \$	11%	40 330 \$	23%
AE	41 377 \$	179 410 \$	220 787 \$	2 069 \$	20%	6 250 \$	23%
AE	36 333 \$	152 800 \$	189 133 \$	1 817 \$	20%	4 425 \$	23%
AE	43 970 \$	138 977 \$	182 947 \$	2 199 \$	25%	0 \$	25%



# PHASE 2 : Deuxième étape

## (consolidation)

Typologie	Mission globale 2019-2020 (Base de 2020-2021)	Montant du rehaussement demandé en 2020-2021	Total subvention actuelle PSOC + rehaussement demandé (W+Z)	Phase 1 du rehaussement MG 2020-2021 = 5% de la subvention (rattrapage indexation)	Pourcentage de la subvention PSOC après phase 1 / montant estimé en MG	Phase 2 du rehaussement MG 2020-2021 - Réduction des inégalités par typologie	Pourcentage de la subvention PSOC après phases 1 et 2 / montant estimé en MG
AE	296 813 \$	229 576 \$	526 389 \$	5 000 \$	57%	0 \$	57%
AE	94 075 \$	55 895 \$	149 970 \$	4 704 \$	66%	0 \$	66%
AE	89 327 \$	129 565 \$	218 892 \$	4 466 \$	43%	27 750 \$	56%
AE	82 524 \$	31 735 \$	114 259 \$	4 126 \$	76%	0 \$	76%
AE	440 618 \$	150 000 \$	590 618 \$	5 000 \$	75%	0 \$	75%
AE	51 120 \$	80 000 \$	131 120 \$	2 556 \$	41%	19 100 \$	56%

Typologie	Mission globale 2019-2020 (Base de 2020-2021)	Montant du rehaussement demandé en 2020-2021	Total subvention actuelle PSOC + rehaussement demandé (W+Z)	Phase 1 du rehaussement MG 2020-2021 = 5% de la subvention (rattrapage indexation)	Pourcentage de la subvention PSOC après phase 1 / montant estimé en MG	Phase 2 du rehaussement MG 2020-2021 - Réduction des inégalités par typologie	Pourcentage de la subvention PSOC après phases 1 et 2 / montant estimé en MG
MV	205 010 \$	111 871 \$	316 881 \$	10 000 \$	68%	0 \$	68%
MV	211 901 \$	180 671 \$	392 572 \$	10 000 \$	57%	0 \$	57%
MV	174 263 \$	200 088 \$	374 351 \$	8 713 \$	49%	28 775 \$	57%
MV	234 299 \$	179 016 \$	413 315 \$	10 000 \$	59%	0 \$	59%
MV	234 231 \$	179 082 \$	413 313 \$	10 000 \$	59%	0 \$	59%
MV	109 255 \$	104 055 \$	213 310 \$	5 463 \$	54%	5 900 \$	57%
MV	70 943 \$	112 584 \$	183 527 \$	3 547 \$	41%	29 250 \$	57%

Troisième étape : Pour les organismes qui n'ont pas de comparables dans la même typologie (3), un pourcentage de rehaussement a été établi comme suit :

Typologie Regroupement régional :

10 % du montant après rehaussement phase 1 octroyé à 1 organisme.

05 % du montant après rehaussement phase 1 octroyé à l'autre organisme.

Typologie Défense de droits:

05% du montant après rehaussement phase 1 octroyé à 1 organisme

Quatrième étape : Pour les organismes de la typologie hébergement

Ceux-ci ont été traités par tranche de 10 % étant donné les écarts importants de financement entre eux. Le rehaussement a également été effectué en fonction de leur moyenne, sauf exception (ex.surévaluation du budget de base, rehaussement important au cours des 3 dernières années).

**Le total distribué la phase 2:**

**1 127 231 \$ pour 68 organismes**



### **Solde disponible pour distribution en phase 3 : 576 378 \$**

- Phase 3 : Réduction des iniquités pour les organismes les moins financés (toutes typologies) et réduction des écarts entre les organismes comparables.

Première étape : Réduction des iniquités pour les organismes les moins financés – financement inférieur à 30 % de leur budget de base. Au total, 21 organismes ont pu bénéficier d'un montant lors de cette étape.

Deuxième étape : Réduction des iniquités entre organismes comparables (selon un ou l'autre des critères comme : programme, missions similaires territoire couvert, le nombre de lits, le nombre de points de services, etc.).

Pour cette étape, un organisme dont le financement se situe à plus de 80% de son budget de référence se voit attribué un montant suite à une analyse par rapport aux autres organismes comparables.

Au total, 65 organismes ont pu bénéficier de cette étape de distribution.

**Questions et commentaires...**

---

**Merci !**